

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil du**

**17 novembre 2011**

Publié par extrait en application de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille onze, le 17 novembre, à 18 heures 00, le Conseil de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN

Date de la convocation du Conseil de communauté : 10 novembre 2011

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : Mme Michèle FOULIARD, M. Jean-Roger PLANÇON (jusqu'à 23 h 35 puis pouvoir à Mme FOULIARD)

**BOU** : Mme Nicole WOJCIK

**CHANTEAU** : Mme Eveline BLIN, M. Jean-Pierre LEIZOUR

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Jean-Marc BERNARD, M. Nicolas BONNEAU, M. Jean-Louis FABRE

**CHECY** : Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD, M. Jean-Vincent VALLIES (jusqu'à 23 h 35 puis pouvoir à Mme BAULINET)

**COMBLEUX** : M. Jacques BIE

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : M. Jean-Pierre BARNOUX, M. Pierre BAUCHET, Mme Edith FOUCHER, Mme Monique LEMOINE, M. Bernard MEUNIER

**INGRE** : M. Alfred DOMAGALA, M. Arnaud JEAN, M. Christian DUMAS

**MARDIE** : M. Pierre CHARRON, M. Christian THOMAS (jusqu'à 23 h 35)

**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENault, M. Gilles LENDOM

**OLIVET** : Mme Sophie PALANT, M. Jean-Michel PELLE, M. Michel ROQUES, M. Hugues SAURY (pouvoir à M. PELLE jusqu'à 20 h 00 puis présent)

**ORLEANS** : M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle BARANGER, Mme Béatrice BARRUEL (à partir de 18 h 15), M. Tahar BEN CHAABANE, M. Michel BRARD, Mme Florence CARRE, Mme Muriel CHERADAME, Mme Anne D'AUX, Mme Alexandra DE CHANGY (jusqu'à 19 h 20 et à partir de 22 h 25 et pouvoir à M. PEZET de 19 h 40 à 22 h 25), Mme Aude DE QUATREBARBES, M. François FOUSSIER, Mme Martine GRIVOT, M. Serge GROUARD (jusqu'à 19 h 00 et de 19 h 35 à 23 h 35 et pouvoir à M. LEMAIGNEN de 19 h 00 à 19 h 35 et à partir de 23 h 35), Mme Alexandrine LECLERC (jusqu'à 23 h 30 puis pouvoir à Mme GRIVOT), M. Michel MARTIN (jusqu'à 00 h 00), M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 55), Mme Corine PARAYRE (pouvoir à Mme LECLERC jusqu'à 19 h 50 puis présente jusqu'à 23 h 35 puis pouvoir à Mme D'AUX), M. Philippe PEZET (pouvoir à Mme de CHANGY jusqu'à 19 h 20, présent à partir de 19 h 40), Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU, Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 23 h 30 puis pouvoir à Mme SUIRE), Mme Thérèse SUIRE, M. Guy TORREILLES (jusqu'à 19 h 35 puis pouvoir à M. BEN CHAABANE)

**ORMES** : Mme Jeanne GENET (jusqu'à 20 h 15 puis pouvoir à M. TOUCHARD), M. Alain TOUCHARD

**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX (jusqu'à 20 h 05 puis pouvoir à M. QUITET), M. Claude QUITET

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET représenté par M. Gérard BOUDON, M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 20 h 05 puis pouvoir à M. HENNEQUIN)



**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Pierre MOREAU

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. Christophe LAVIALLE (jusqu'à 23 h 35 puis pouvoir à M. MALINVERNO), M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN, M. Dominique RONCERAY, M. David THIBERGE (jusqu'à 23 h 35)

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU (à partir de 18 h 30), M. Lucien DENIAU (jusqu'à 00 h 35), M. Pascal LAVAL, Mme Anne-Marie MOULIN, M. Marceau VILLARET (jusqu'à 23 h 35)

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET, M. Jackie ZINSIUS

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN, M. Jean-Claude HENNEQUIN

**SARAN** : Mme Françoise DIAZ, M. Bernard DUGALLEIX, M. Christian FROMENTIN, M. Roger RUFFIER

**SEMOY** : M. Laurent BAUDE, M. Pierre ODY

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**OLIVET** : M. Philippe BELOUET donne pouvoir à M. Michel ROQUES

**ORLEANS** : M. Laurent BLANLUET donne pouvoir à Mme Isabelle BARANGER, M. Olivier CARRE donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME, Mme Marie CUGNY-SEGUIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Christian OLIVE donne pouvoir à M. Pierre MOREAU

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : Mme Marie-Philippe LUBET

M. Jacques BIE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>84</b>
<b>Nombre de délégués en exercice.....</b>	<b>84</b>
<b>Quorum.....</b>	<b>43</b>

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**ASSEMBLEES DELIBERANTES**

**AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2011.**

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 7 juillet 2011.

**AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 3 novembre 2011 sur délégation du conseil de communauté.**

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau 3 novembre 2011 en vertu de la délibération n° 2205 du conseil de communauté du 19 novembre 2009 en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

**AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.**

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés à procédure adaptée compris entre 4 000 et 50 000 € HT passés en vertu de la délégation accordée au Président par la délibération n° 2204 du conseil de communauté du 19 novembre 2009 en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.



**AD 04 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition du conseil de communauté - Représentation de la commune de Saran.**

Le conseil de communauté a pris acte de la nouvelle représentation de la commune de Saran au conseil de communauté où siège désormais Monsieur Jean-Paul Vanneau en qualité de délégué titulaire, Madame Françoise Diaz ayant été élue déléguée suppléante.

**AD 05 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition du conseil de communauté et de diverses commissions - Représentation de la commune de Saint-Denis-en-Val.**

Le conseil de communauté :

- a pris acte de la nouvelle représentation de la commune de Saint-Denis-en-Val au conseil de communauté où siège désormais Madame Marie-Philippe Lubet en qualité de délégué titulaire, Monsieur Hervé Labbe ayant été désigné en qualité de délégué suppléant,

- a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres des commissions et a désigné les nouveaux membres des commissions développement économique, recherche, technologie et enseignement supérieur, infrastructures, déplacements, gestion des déchets et assainissement, tels qu'indiqués dans le tableau :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Développement économique	Jacques MARTINET (sans changement)	Hervé LABBE (nouveau membre)
Recherche, technologie et enseignement supérieur	Hervé LABBE (en remplacement de François-Xavier SAINTONGE)	Jacques MARTINET (sans changement)
Infrastructures	Marie-Philippe LUBET (en remplacement de François-Xavier SAINTONGE)	Jérôme RICHARD (sans changement)
Déplacements	Marie-Philippe LUBET (en remplacement de François-Xavier SAINTONGE)	Jérôme RICHARD (sans changement)
Gestion des déchets	Jérôme RICHARD (sans changement)	Hervé LABBE (nouveau membre)
Assainissement	Hervé LABBE (en remplacement de François-Xavier SAINTONGE)	Jacques MARTINET (sans changement)

- a approuvé les modifications à apporter à la composition de ces commissions et a modifié en ce sens la délibération n° 1274 du conseil de communauté du 15 mai 2008 modifiée relative à la composition des commissions.



AD 06 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition des commissions - Représentation des communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de la Chapelle-Saint-Mesmin.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres des commissions, et a désigné les nouveaux membres des commissions territoires et développement durable, gestion des déchets, assainissement, finances et infrastructures tels qu'indiqués dans le tableau ;

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Territoires et développement durable	Anne-Marie MOULIN (en remplacement de Anne LE BIHAN)	Anne LE BIHAN (en remplacement de Anne-Marie MOULIN)
Gestion des déchets	Jean-Pierre NIQUE (en remplacement de Pedro NIETO) René BAUCHE (en remplacement de Jean-Marc BERNARD)	Jean-Claude HUET (en remplacement de Jean-Pierre NIQUE) Ameziane CHERFOUH (inchangé)
Assainissement	Pedro NIETO (en remplacement de Jean-Claude HUET)	Jean-Claude HUET (en remplacement de Pedro NIETO)
Finances	Pedro NIETO (en remplacement de Anne LE BIHAN)	
Infrastructures	Jean-Marc BERNARD (en remplacement de René BAUCHE)	René BAUCHE (en remplacement de Jean-Marc BERNARD)

- a approuvé les modifications à apporter à la composition de ces commissions et a modifié en ce sens la délibération n° 1274 du conseil de communauté du 15 mai 2008 modifiée relative à la composition des commissions.

AD 07 - Assemblées délibérantes - Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise - Représentants de la communauté d'agglomération - Modification.

Le conseil de communauté a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau représentant de la communauté d'agglomération au sein de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise, et a désigné Madame Marie-Philippe LUBET, conseillère communautaire, en remplacement de Monsieur François-Xavier SAINTONGE, en qualité de représentante de la communauté d'agglomération à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise.

## TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### TDD 01 - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire.

## FINANCES

### FIN 01 - Finances - Budget principal - Décision modificative n° 2 - Budget annexe pépinières - Décision modificative n° 1 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la décision modificative n°2 du budget principal et la décision modificative n°1 du budget annexe pépinières



#### FIN 02 - Finances - Débat d'orientations budgétaires 2012.

Le conseil de communauté a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2012 qui seront traduites dans le budget et a pris acte que le budget sera proposé par le Président et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

#### FIN 03 - Finances - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé l'admission en non-valeur de la somme maximum de 7 144,52 € sur le budget principal, de 23 550,64 € sur le budget annexe assainissement et 789,78 € sur le budget annexe pépinières et a accordé décharge au comptable pour lesdites sommes.

#### FIN 04 - Finances - Désaffectation de véhicules mis à disposition - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la désaffectation des bennes à ordures ménagères immatriculées 2669 WS 45, 303 WD 45, 8978 WX 45 et 7586 WP 45, a décidé la restitution des bennes à ordures immatriculées 2669 WS 45 et 303 WD 45 à la commune d'Orléans, et celles immatriculées 8978 WX 45 et 7586 WP 45 à la commune de Saint Jean de Braye et a approuvé leur sortie de l'actif communautaire qui se traduit comptablement par des écritures d'ordre non budgétaires sur le budget principal.

### **TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### TDD 02 - Aménagement de l'espace communautaire - Compétences partagées - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté - Définition de l'intérêt communautaire - Mise à jour.

Le conseil de communauté a décidé, par un vote à la majorité qualifiée, de déclarer d'intérêt communautaire, dans le cadre de la compétence « création et réalisation de zones d'aménagement concerté » :

- la création et la réalisation de toutes les nouvelles ZAC à vocation industrielle, commerciale, tertiaire ou artisanale, quelles que soient leurs caractéristiques physiques et leur localisation et qui sont exclusivement consacrées à l'accueil des activités relevant des secteurs de l'industrie, du commerce, de l'artisanat ou du tertiaire, menées par des entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;
- la création et la réalisation de la ou des zone(s) d'activité « Dessaux » sur les communes d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais, conformément au plan de situation joint en annexe à la délibération ;
- la réalisation des ZAC composant le parc technologique « Orléans-Charbonnière » (PTOC) sur les communes de Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages et Saint-Jean-de-Braye, conformément au plan de situation joint en annexe à la délibération ;
- la réalisation des ZAC « Parc du Moulin » à Olivet et « Parc des Châtelliers » sur les communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye et Semoy, conformément au plan de situation annexé à la délibération ;

et a décidé que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 182 « Développement économique – Compétences partagées – Création et réalisation de zones d'aménagement concerté – Définition de l'intérêt communautaire – Mise à jour » du conseil de communauté en date du 28 septembre 2006.

#### TDD 03 - Territoire et développement durable - Loire / Canal - Commune d'Orléans - Aménagement du quai du Roi - Approbation de l'avant-projet.

**Question retirée de l'ordre du jour**



## DEPLACEMENTS

Transport ferroviaire - Débat.

Le conseil de communauté a débattu sur le projet de cadencement ferroviaire et sur les points difficiles de la liaison Orléans Paris.

DEP 01 - Déplacements - Transports collectifs urbains - Délégation de service public pour l'exploitation du réseau - Renouvellement - Approbation du choix du délégataire - Approbation de la convention à passer avec la société Kéolis.

Après une suspension de séance de 5 minutes, le conseil de communauté :

- 1) a approuvé le choix de la Société Keolis SA et de sa filiale locale Keolis Orléans Val de Loire en cours d'immatriculation, comme délégataire du service public de transports urbains,
- 2) a approuvé les termes de la convention de délégation de service public avec les Sociétés Keolis SA, et Keolis Orléans Val de Loire en cours d'immatriculation, à intervenir du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2018,
- 3) a approuvé les termes de l'acte d'acceptation de la cession des créances professionnelles à titre d'escompte au profit de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank,
- 4) a approuvé les termes de l'accord direct passé entre l'AggLO, Keolis SA et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et ses annexes relatif à la cession de créances professionnelles à titre d'escompte au titre du rachat des biens initiaux,
- 5) a approuvé le déclenchement des options « Service vélos complémentaire au service de transport public », "Vente à distance", "Nouveaux titres", "qualité au-delà des normes" et "service d'auto-partage" dès l'entrée en vigueur de la convention, prenant toutefois en compte des délais de mise en œuvre de ces différentes options,
- 6) a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de délégation de service public, l'acte d'acceptation et l'accord direct pour la cession des créances et à procéder aux mesures de publicité requises,
- 7) a autorisé Monsieur le Président à ajuster, dans la limite d'un coût de financement global de 4,5%, avant la signature de la convention de délégation de service public, (a) l'échéancier de versement de la contribution forfaitaire d'exploitation et (b) l'échéancier de versement de la contribution forfaitaire d'investissement au titre de la reprise des biens, financée par voie de cession de créances à titre d'escompte, en fonction i) du montant du taux d'intérêt fixé dans le cadre de la cession de créances et ii) du montant des coûts liés à la fixation du taux.
- 8) a autorisé Monsieur le Président, pour un montant maximum de 600 000€ à 4,5%, à ajuster le cas échéant, avant la signature de la convention de délégation de service public, l'échéancier de versement de la contribution forfaitaire d'investissement au titre des biens repris auprès de la SETAO, autres que ceux financés par la cession de créances à titre d'escompte, en fonction du montant des éventuels fonds propres, et frais financiers afférents, supportés par la société Keolis SA.  
Les conséquences financières des ajustements apportés dans le cadre de la reprise des biens initiaux objet des points 7 et 8 ci-dessus s'inscriront en tout état de cause dans l'enveloppe globale de l'offre finale de Keolis. Ces ajustements n'induiront donc en aucune façon un coût supplémentaire pour la Communauté d'Agglomération,
- 9) a autorisé Monsieur le Président à procéder aux derniers ajustements du projet de contrat et de ses annexes nécessaires avant la signature contrat.



DEP 02 - Déplacements - Transports collectifs urbains - Délégation de service public pour l'exploitation du réseau - Renouvellement - Indemnisation du candidat non retenu.

Le conseil de communauté a approuvé l'indemnisation à hauteur de 100 000 € de la société Transdev SA, candidat non retenu pour l'exploitation par délégation de service public du réseau de transport en commun de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

DEP 03 - Déplacements - Transports collectifs urbains - Délégation de service public pour l'exploitation du réseau - Renouvellement - Transition entre l'exploitant sortant et l'exploitant à venir - Approbation d'une convention à passer avec la SNC SETAO et la société KEOLIS.

Le conseil de communauté a approuvé la convention tripartite associant Keolis SA et Transdev, en vue de faciliter le transfert entre l'exploitant sortant et l'exploitant nouvellement désigné et a autorisé le Président à signer la dite convention.

DEP 04 - Déplacements - Délégation de service public - Commune de Fleury-les-Aubrais - Parking de la gare SNCF - Engagement de la procédure pour le renouvellement du contrat d'affermage - Décision de principe.

Le conseil de communauté a approuvé le principe de la délégation du service public du stationnement de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais, a approuvé le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et a autorisé le Président à lancer la procédure de publicité et, si besoin est, à négocier, après avis de la commission d'ouverture des plis, les propositions recueillies à la suite de la mise en concurrence, étant entendu que la délégation définitive fera l'objet d'une délibération ultérieure après présentation du dossier au conseil communautaire.

DEP 05 - Déplacements - Marché public de travaux - Mise en accessibilité des arrêts de transports en commun - Programme 2011 - Lancement d'une procédure adaptée.

Le conseil de communauté a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet les travaux de mise en accessibilité d'arrêts de bus Programme 2011.

DEP 06 - Déplacements - CLEO - Liaison Est Ouest - Commission d'indemnisation amiable - Protocoles transactionnels - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé de verser une indemnité définitive aux professionnels riverains au titre des indemnisations proposées par la Commission d'Indemnisation Amiable.

DEP 07 - Déplacements - CLEO - Liaison Est-Ouest - Commission d'indemnisation amiable - Versement d'indemnités provisionnelles.

Le conseil de communauté a décidé de verser une indemnité provisionnelle aux professionnels riverains au titre des indemnisations proposées par la Commission d'Indemnisation Amiable.

DEP 08 - Déplacements - CLEO - Liaison Est Ouest - Construction du centre de maintenance - Marché public de maîtrise d'œuvre n° 05LEO010 passé avec le groupement L'HEUDE - IOSIS - DELAGE - Prestations complémentaires - Approbation d'un avenant n°4.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 4 au marché public de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la construction du centre de maintenance, calculé sur la base d'un forfait définitif de rémunération de 199 014,80 € HT (valeur avril 2006), soit 238 021,70 € TTC, ayant pour objet la prise en compte d'honoraires supplémentaires générés par les travaux imprévisibles liés aux aléas géotechniques.



DEP 09 - Déplacements - CLEO Liaison Est Ouest - Construction du centre de maintenance - Marché public de travaux n° 09LEO038 passé avec SOGEA Nord Ouest - Prestations complémentaires - Passation d'un avenant n° 2.

Le conseil de communauté a approuvé la passation d'un avenant n° 2 au marché public de travaux n° 09LEO038 relatif à la construction du centre de maintenance – Lot n° 3 « gros œuvre » passé avec l'entreprise SOGEA Nord Ouest, ayant pour objet la prise en compte des aléas de chantier, des modifications de programme et des prestations supplémentaires pour un montant de 51 583,20 € HT.

DEP 10 - Déplacements - CLEO Liaison Est Ouest - Construction du centre de maintenance - Marché public de travaux n° 09LEO037 passé avec le groupement EUROVIA / CITEOS - Prestations complémentaires - Passation d'un avenant n° 2.

Le conseil de communauté a approuvé la passation d'un avenant n° 2 au marché public de travaux n° 09LEO037 relatif à la construction du centre de maintenances – Lot n° 2 « VRD – Clôtures – Espaces verts – Eclairages extérieurs » passé avec le groupement EUROVIA / CITEOS, ayant pour objet la prise en compte des aléas de chantier liés au terrain, des modifications de prestation, des variantes techniques et des prestations complémentaires, pour un montant de 61 529,91 € HT.

DEP 11 - Déplacements - CLEO - Liaison Est Ouest - Construction du parc-relais de Saint-Jean de Braye - Marché public de travaux (Lot n° 5) n° 10LEO030 passé avec la société JMG Plafonds - Prestations complémentaires - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté a approuvé la passation d'un avenant n° 1 au marché public de travaux n° 10LEO030 passé avec la société JMG Plafonds ayant pour objet les travaux de construction d'un parking relais et d'infrastructures de génie civil à Saint-Jean-de-Braye (45), lot n° 5 « Cloisonnement, Menuiseries intérieures, Plafonds », ayant pour objet la prise en compte de prestations supplémentaires, pour un montant de 9 390 € HT.

DEP 12 - Déplacements - CLEO Liaison Est Ouest - Marché public de fournitures - Acquisition de bancs de stations - Approbation d'un marché négocié à passer avec la société Clear Channel.

Le conseil de communauté a approuvé le marché négocié à passer avec la société Clear Channel, ayant pour objet la fourniture et la pose de bancs de stations et de carters de protection haut-parleurs, pour un montant de 99 020,40 € HT.

DEP 13 - Déplacements - CLEO - Liaison Est Ouest - Fournitures et pose de colonnes végétalisées - Commune d'Orléans - Appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation.

Le conseil de communauté a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture et la pose de colonnes végétalisées Rue Jeanne d'Arc et Place Sainte-Croix sur la commune d'Orléans.

## **GESTION DES DECHETS**

Bilan de la réorganisation des collectes - Information.

M Chaillou, vice président a présenté le bilan de la réorganisation des collectes des déchets

GD 01 - Gestion des déchets - Collecte des objets encombrants - Marché public de services - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Le conseil de communauté a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de services, ayant pour objet la collecte des objets encombrants.



## INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Commune de Saint-Jean-le-Blanc - Création d'une voie routière nouvelle (bretelle dite " Pierre Heuslin " reliant l'avenue Gaston Galloux à l'avenue du Général de Gaulle) - Conception d'un mur de soutènement pour le talus de la ligne SNCF - Réalisation d'une étude préliminaire - Convention avec la Société Nationale des Chemins de Fer Français - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la Société Nationale des Chemins de Fer Français pour la réalisation d'une étude préliminaire de conception d'un mur de soutènement dans le cadre de la création d'une voie routière nouvelle (bretelle dite « Pierre Heuslin » reliant l'avenue Gaston Galloux à l'avenue du Général de Gaulle) d'un montant de 9 900 € net.

INF 02 - Infrastructures - Commune de Chécy - Réhabilitation du pont Auger - Marché public de travaux n° 2010-071 passé avec le groupement MERCERON TNT / INFRACO - Prix nouveaux et prestations supplémentaires - Approbation d'un avenant n° 3.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 3 au marché de travaux n° 2010-071 passé avec le groupement Merceron TNT / INFRACO, ayant pour objet de prendre en compte les prestations supplémentaires, d'un montant de 2 338,26 € H.T., soit 2 796,56 € T.T.C., portant ainsi le montant total du marché à 802 756,98 € H.T., soit 960 097,35 € T.T.C.

INF 03 - Infrastructures - Réalisation d'un nouvel échangeur sur l'autoroute A10 entre l'échangeur d'Orléans Nord et l'aire de service d'Orléans-Gidy - Etude préliminaire - Approbation d'une convention d'études à passer avec le département du Loiret et Cofiroute.

Le conseil de communauté a approuvé la convention d'études à passer avec le département du Loiret et Cofiroute pour un coût global prévisionnel d'opération de 260 728 € T.T.C. pour la réalisation de l'étude préliminaire du futur échangeur de l'autoroute A10 à Gidy, répartis de la manière suivante :

- 65 182 euros T.T.C. à la charge de Cofiroute (25 %) ;
- 49 538,32 euros T.T.C. à la charge de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (19 %) ;
- 146 007,68 euros T.T.C. à la charge du département du Loiret (56 %).

INF 04 - Infrastructures - Aménagement des voies structurantes - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le département du Loiret.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat relative à l'aménagement des voies structurantes de l'agglomération orléanaise à passer avec le département du Loiret, ayant pour objet le solde des accords de partenariat.

INF 05 - Infrastructures - Programme complémentaire 2011 de soutien aux communes - Aménagements sur les voies de catégories 1 et 2 ainsi que sur les voies communales - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le programme complémentaire 2011 de soutien aux communes pour des aménagements sur les voies communales, pour un montant global de 101 216,09 € TTC (taux de TVA à 19,6 %).

## ASSAINISSEMENT

ASS 01 - Assainissement - Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement non collectif - Contrat de délégation de service public passé avec la société Saur France - Prolongation pour motif d'intérêt général - Approbation d'un avenant n° 2.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 2 au contrat de délégation du service public d'assainissement non collectif passé avec la société SAUR France ayant pour objet la prolongation du contrat jusqu'au 30 juin 2012.

ASS 02 - Assainissement - Commune d'Orléans - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Orléanaise des Eaux.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Orléanaise des Eaux pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2023 ayant pour objet la facturation,



l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de la commune d'Orléans.

ASS 03 - Assainissement - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Lyonnaise des Eaux.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Lyonnaise des Eaux pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31/12/2013 ayant pour objet la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

ASS 04 - Assainissement - Commune d'Orléans (lotissement Clos du Cyprès) - Réhabilitation d'un tronçon de réseau privé - Dommage lié aux obstructions du réseau public - Règlement amiable d'un litige - Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec l'association syndicale du lotissement " Le Clos du Cyprès ".

Le conseil de communauté a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'Association syndicale du lotissement « Le Clos du Cyprès », dans les conditions indiquées dans le projet de délibération, a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec l'association syndicale du lotissement « Le Clos du Cyprès » ayant pour objet régler à l'amiable le litige consécutif au dommage subi sur le réseau privé lié aux obstructions du réseau public par le versement d'une indemnité plafonnée à 6000 € HT, soit 7 176 € TTC correspondant à la moitié du coût réel des travaux de réhabilitation d'une portion de réseau d'assainissement privé, pour solde de tout compte.

ASS 05 - Assainissement - Traitement des matières de vidange provenant d'installations d'assainissement non-collectif domestiques - Approbation d'une convention à passer avec la société Assainissement Vidange Débouchage.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Assainissement Vidange Débouchage fixant les conditions administratives, techniques et financières par lesquelles la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire accepte de recevoir et de traiter, dans ses stations d'épuration d'Orléans La Source / Saint-Cyr-en-Val et de La Chapelle-Saint-Mesmin, les matières de vidange provenant d'installations d'assainissement non-collectif domestiques, pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois trois ans par tacite reconduction.

## RESSOURCES

RESS 01 - Moyens généraux - Centre funéraire des Ifs - Régie d'exploitation - Rapport d'activité 2010 produit par la régie communautaire.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité produit par la régie communautaire d'exploitation du centre funéraire des Ifs pour l'exercice 2010.

RESS 02 - Moyens généraux - Centre funéraire des Ifs - Gestion technique du cimetière des Ifs - Approbation d'une convention de gestion d'équipement à passer avec le SIVU des IFS.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de gestion d'équipement ayant pour objet de définir les conditions d'exécution par la Communauté d'agglomération des opérations relatives à la gestion technique du cimetière des Ifs, à passer avec le S.I.V.U. des Ifs, pour un montant unitaire par vacation effectuée par les agents du centre funéraire des Ifs fixé à 90 € H.T., soit 107, 64 € T.T.C. pour une durée d'un an renouvelable.

Fait à Orléans, le 24 NOV. 2011  
Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN